VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

Délibération n°4
DEL 2026/080

OBJET : Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs	
Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 24 septembre 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - M. CATHALAU Pierre - Mme AIT-AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - M. MARQUES Pedro - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine.

Absents avec pouvoir : 6
Mme LANAU Leslie (pouvoir Mme VICENTE Béatrice)
M. BELMAAZIZ Kader (pouvoir M. CATHALAU Jean-Luc)
M. ROQUES François (pouvoir M. BES Henri)
Mme POVOA Annick (pouvoir M. VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir M. CATHALAU Pierre)
Mme RAJAOARISOA Thérésa (pouvoir M. BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : **Néant.**

Secrétaire de séance : **Mme DA COSTA Céu.**

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : **33**

Contre : **Néant.**

Abstention : **Néant.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;
Vu le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur au 5 juin 2026 ;
Vu les avis du Comité social territorial en date du 2 juin 2026 et du 1 septembre 2026 ;

Considérant la mise en place d'une nouvelle organisation des services,
Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux ;
Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus pour les personnels titulaires et non titulaires permanents ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte-tenu de la réorganisation des services, Monsieur le Maire propose de créer les emplois correspondants.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE CRÉER les emplois permanents suivants :

  - Un emploi de gestionnaire carrière-paie, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

  - Un emploi de chargé de missions administration générale auprès du DGS, à temps complet, de catégorie A, au grade d'attaché principal relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- DE MODIFIER, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2026.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux recrutements des agents qui seront affectés à ces emplois.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Le secrétaire de séance : **Céu DA COSTA**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 01 OCT. 2026

Publiée le : 01 OCT. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »